

PRESENCE D'ARSENIC DANS L'EAU DES SOURCES DES ENCHAPELEUZES : ETAT DES LIEUX ET SOLUTIONS

LE DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2001 RENFORCE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION, AINSI LA REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU D'ASSAINISSEMENT ET DE TRAITEMENT DES HOUCHES A FAIT APPEL À ANTEA POUR ENVISAGER DES SOLUTIONS SUITE AU CONSTAT D'UN TAUX ÉLEVÉ D'ARSENIC DANS LES SOURCES D'ENCHAPELEUZES. APRÈS AVOIR SITUÉ LE CONTEXTE TROIS SCÉNARII SONT ENVISAGÉS, PUIS LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS SONT PRÉSENTÉES.

Auteurs du document : ANTEA, AERMC, REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU D'ASSAINISSEMENT ET DE TRAITEMENT DES HOUCHES

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : ARSENIC, DEBIT, EAU DE SOURCE, POLLUTION

Date : 2004

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00041335

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/presence-d-arsenic-dans-l-eau-des-sources-des-enchapeleuzes-etat-des-lieux-et-solutions0>

Evaluer cette notice: